



ARNAQUE - Contrat de location immobilière

Par Adrien_fcgb

Bonjour tout le monde,

Voici ma situation: je m'apprête à louer une chambre dans un appartement en colocation, j'échange avec la proprio et un autre colocataire qui m'a envoyé photos de l'appartement.

Ceci se passe de manière classique; elle va m'envoyé le bail et après l'avoir lu & signé je paye la caution et le premier loyer. Cependant, c'est la première fois que je fais tout à distance, je n'ai pas pu faire de visite en présentiel, donc j'ai un peu peur de l'arnaque. Comment je peux m'assurer que non? Et dans quelle mesure le contrat me protège/je peux m'assurer que c'est un vrai.

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Disposez vous de l'exemplaire du bail signé par le propriétaire ?
Avez-vous un reçu (signé aussi) des sommes versées ?
NB : ce n'est pas une caution, c'est un dépôt de garantie.

Par hideo

Bonjour,
[url=https://garantme.fr/fr/blog/locataire/louer-un-bien-sans-visiter]https://garantme.fr/fr/blog/locataire/louer-un-bien-sans-visiter[/url]

C'est effectivement risqué de louer de cette façon ,surtout si le proprio demande une avance .En plus, vous ne connaissez pas le colocataire .
A déconseiller ,même si c'est autorisé par la loi.
Cordialement

Par Adrien_fcgb

Bonjour,
Elle m'a dit qu'elle m'enverrait le bail signé demain. Bien sur je n'ai fais aucun paiement avant d'avoir signé le bail.
Je voulais surtout savoir comment vérifié que c'était une vrai bail.

Merci pour le nb.

Par yapasdequoi

Vous avez pris un risque. Il ne reste plus qu'à croiser les doigts... et préparer un plan B pour vous loger au cas où personne ne vous remet de clé le jour de votre arrivée ou que le logement est invivable.

Par Rambotte

Vous pouvez toujours vous rendre sur les lieux, pour rencontrer l'autre colocataire, voire le propriétaire, pour vous assurer que c'est bien avec eux que vous avez échangé.

On doute qu'un véritable propriétaire et un véritable locataire se lancent dans une arnaque pour encaisser un premier prétendu loyer et un prétendu dépôt de garantie.

En revanche, un tiers arnaqueur peut usurper des identités pour faire croire à une offre de colocation.

Après, même avec une véritable offre de colocation, il y a le risque que cela ne vous convienne pas. Mais ce n'est pas une arnaque.